



© Istock - Calaimage/Chris Ryan

**LYCÉES**

# **Aide régionale aux frais de concours pour les élèves** *en classe préparatoire aux grandes écoles*

**Vous êtes en 2<sup>e</sup> année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale ? Sous conditions de ressources, la Région Île-de-France vous aide pour le paiement des frais de concours : inscription, hébergement et transport.**

## **QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?**

**Au titre de l'année scolaire 2025-2026, l'aide régionale est de 323 € par concours, dans la limite de 3 concours par élève, soit une aide maximale de 969 €.**

## **QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?**

Les jeunes en 2<sup>e</sup> année de CPGE dont le **quotient familial annuel est inférieur ou égal à 10 140 €.**

## **COMMENT CALCULER MON QUOTIENT FAMILIAL ET OBTENIR CETTE AIDE ?**

Le revenu pris en compte pour le calcul du quotient familial annuel correspond au revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition ou de non-imposition, divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

L'aide régionale aux frais de concours est financée par la Région Île-de-France et versée par votre établissement. Pour en bénéficier, vous devez transmettre vos justificatifs de ressources et de dépenses à votre lycée.

## **DES QUESTIONS ?**

Vous rencontrez un changement de situation professionnelle, familiale ou administrative ? Pour toute question, vous pouvez vous adresser au service intendance de votre lycée.